

CH_VB 678 2003-0232 vom 28. Januar 2003

Bundesverwaltung, 2003-01-28, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_678_2003-0232

FR: CH_VB 678 2003-0232 du 28 janvier 2003

IT: CH_VB 678 2003-0232 del 28 gennaio 2003

Erwägungen

E. 1

L'opposition no 5570 contre l'enregistrement international no 767 449 «ISTOVEL» est close par classement.

E. 2

La moitié de la taxe d'opposition, soit 400 francs, sera restituée à l'opposante dès que la présente décision sera entrée en force.

E. 3

La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse. Voies de droit: La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours auxquels seront joints une copie de la décision attaquée doivent être présentés en trois exemplaires. 28 janvier 2003 Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle: Division des marques

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Décision dans la procédure d'opposition n° 5570 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2003 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft

E. 05

Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum
11.02.2003 Date Data Seite 678-678 Page Pagina Ref. No

E. 10

126 990 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.